COMMENT POSER MA CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Dès maintenant

1 Entamer ma réflexion

- Valider mon intérêt à occuper un poste d'élue ou d'élu au municipal :
  - Est-ce un engagement qui répond à mes aspirations?
  - Est-ce que je pourrais concilier le tout avec mes autres priorités personnelles et professionnelles?
  - Pourquoi souhaiterais-je représenter mes concitoyennes et concitoyens au conseil municipal?
- M'informer au www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca
- M'abonner à l'infolettre pour ne rien manquer des dates et des étapes importantes
- Assister à une séance d'information présentée par ma direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

2 Déterminer le poste qui m'intéresse

- Considérer les différents postes d'élue ou d'élu au municipal :
  - Mairesse ou maire
  - Conseillère ou conseiller
  - Préfète ou préfet de ma MRC
  - Élue ou élu d'un arrondissement
- M'informer sur ces postes en consultant les pages Rôles des élus municipaux et Fonctionnement du conseil municipal
- Vérifier si je réponds aux conditions d'éligibilité en consultant la page Conditions d'éligibilité pour présenter ma candidature aux élections municipales

Municipalité de 5 000 habitants et plus

Municipalité de moins de 5 000 habitants

3 Choisir mon type de candidature – Pour une municipalité de 5 000 habitants ou plus

- Choisir de me présenter avec un parti politique ou de manière indépendante
- Consulter la page Types de candidatures aux élections municipales
- Obtenir une autorisation de la présidence d'élection de ma municipalité d'ici le jour du scrutin si je décide de me présenter de manière indépendante et que je souhaite solliciter des contributions et effectuer des dépenses

3 Choisir mon type de candidature – Pour une municipalité de moins de 5 000 habitants

- Choisir de me présenter de manière indépendante ou avec une équipe reconnue
- Faire reconnaître mon équipe par la présidence d'élection de ma municipalité, le cas échéant
- Consulter la page Types de candidatures aux élections municipales

4 Recueillir le nombre de signatures requis

- Obtenir le formulaire de déclaration de candidature auprès de la présidence d'élection de ma municipalité
- Valider le nombre de signatures requis, selon le poste et la taille de la municipalité ou de l'arrondissement

Du 19 septembre au 3 octobre 16 h 30

5 Déposer ma candidature

- Déposer au bureau de la présidence d'élection la déclaration de candidature remplie avec tous les éléments exigés par la loi, y compris les signatures d'appui
- Consulter la page Se présenter aux élections municipales ou le Guide à l'intention des candidates et des candidats aux élections générales municipales de 2025 pour obtenir l'information nécessaire

3 octobre 2025 après 16 h 30

6 Si je suis la seule candidate ou le seul candidat le 3 octobre, après 16 h 30

- Être proclamée élue ou proclamé élu sans opposition
- Prêter serment dans les 30 jours

Après le 2 novembre 2025

6 Après le scrutin

- Être proclamée élue ou proclamé élu au plus tôt quatre jours après la fin du recensement des votes
- Prêter serment dans les 30 jours

PUBLICATIONS ET OUTILS DISPONIBLES EN LIGNE

Outils destinés aux candidates et candidats

- Guide à l'intention des candidates et des candidats au conseil municipal pour l'élection générale de 2025
- Pour une présence accrue des femmes en politique municipale – Un changement au bénéfice de l'ensemble des Québécoises et des Québécois

Outils destinés aux élues et élus municipaux

- Guide d'accueil et de référence pour les élues et les élus municipaux
- Outils de référence pour les nouvelles élues et les nouveaux élus municipaux
- Contrer le cyberharcèlement en politique municipale : les bonnes pratiques à adopter
- Mesures pour favoriser le respect et la civilité : unis pour la démocratie

Pour en savoir plus

- L'organisation municipale au Québec en 2024
- Faire entendre sa voix : vocabulaire des élections

www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca

Votre gouvernement

Québec